

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-238 86 65

Bureau régional :

De luge
04/2531972

DISTRIBUTEUR :

A. L. E.

Ref.:

Compteur n°:

Index :

760

V. ref.:

N. ref.:

RAPPORT N°

27/07/2004
04/2531972

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : *11 rue de luge*

157, HOCQUANT - 4684 Ougeye

PROPRIETAIRE :

Adresse :

DEMANDEUR :

Adresse :

INSTALLATEUR : *Installation Existente*

Adresse :

TVA ou CI :

Date du contrôle : *12/07/2004* Type de contrôle : examen de conformité - ~~visite de contrôle~~ suivant :

(RGIE art. 270) (~~RGIE art. 271~~) (RGIE art. 276) (~~RGIE art. 277~~) (~~RGIE art. 281~~) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension~~ - ~~Modification~~ - ~~Téléphonie~~ - Renforcement ; Type locaux : *Domestique*

Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - ~~1.1.83~~ RGIE art.86

Raccordement : Tension *220* V

Protection raccordement : A

Câble aliment, tableau. princ. : *4* X *10* mm²

Inter.gén. : type *A 300mA/63A F*

Type électrode de terre : ~~bonne~~ ~~bonne~~ - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : *1* ; Nombre de circuits term. : *12 + 1 R* ; RA : *13.4* Ohm ; RI tot *29.0* MOhm

DESCRIPTION :

Voir Schémas annexes

363146

12-07-2004
ENCODE

G. ROUHAAT

Infractions constatées et/ou notes : *Meant*

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

- CONCLUSION :
1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le *12/07/2004* (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
 2. L'installation n'est pas conforme.
 3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

27/07/2004
L. JAMVIER

Le directeur,